



Horti-Pôle Evreux
Formations Nature et Paysage
Apprentissage Formation Continue

FORMATIONS EN AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

Travaux des aménagements Paysagers (niveau V) (niveau BEP)

BREVET PROFESSIONNEL

Aménagements Paysagers (niveau IV) (niveau Bac Pro)

Diplôme en Unités Capitalisables (UC)

Délivré par le Ministère de l'Agriculture

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer votre reconversion professionnelle en,...

- ❖ Améliorant vos compétences professionnelles.
- ❖ Obtenant une qualification et un diplôme dans le secteur du paysage.
- ❖ Acquérant les connaissances techniques en Aménagements Paysagers, pour accéder à l'emploi.

PROGRAMME DE FORMATION

BP Aménagements Paysagers	BPA Travaux des Aménagements Paysagers
<p>Domaine général, Technologique et professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ UCG1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information ▪ UCG2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux liés aux aménagements paysagers / à la production horticole 	<p>3 UC Générales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication, mathématiques et informatique ▪ Economie, gestion ▪ Santé, sécurité, environnement
<p>Domaine professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ UCP1 : Elaborer un projet professionnel dans le secteur du paysage ▪ UCP2 : Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers ▪ UCP3 : Communiquer dans une situation professionnelle ▪ UCP4 : Utiliser en situation professionnelle des connaissances relatives au végétal et au milieu ▪ UCP5 : Utiliser en situation professionnelle des connaissances relatives aux infrastructures paysagères ▪ UCP6 : Utiliser les matériels et équipements 	<p>2 UC d'option</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agronomie, biologie végétale, reconnaissance des végétaux ▪ Bases scientifiques des matériels et équipements
<p>Domaine technique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ UCT1 : Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux ▪ UCT2 : Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères 	<p>3 UC de spécialité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien des espaces verts ▪ Création des espaces verts ▪ Utilisation du matériel
<ul style="list-style-type: none"> ▪ UCARE 1 : Contenu élaboré en partenariat avec la profession ▪ UCARE 2 : Contenu élaboré en partenariat avec la profession 	

Le contrôle continu permet d'obtenir le diplôme, quand toutes les UC sont acquises

Le candidat conserve le bénéfice des unités acquises pendant 5 ans

Taux de Réussite et d'Insertion

- ❖ Taux de réussite aux examens 2017 : BP 100% - BPA 100%
- ❖ Taux d'insertion 2016 (9 mois après la fin de la formation) : BP 80% * BPA 66.7%



CFPPA
HORTICOLE ET PAYSAGER
6, rue Georges Politzer
- BP 3523 -
27035 Evreux Cedex

☎ 02.32.28.53.94

☎ 02.32.28.76.84

✉ cfppa.evreux@educagri.fr

www.eapevreux.fr

CFPPA HORTICOLE ET PAYSAGER D'EVREUX - ENGAGEMENT DE SERVICE 2.1 - INFORMATION DES USAGERS -
CREATION 12/2015 - DERNIERE MAJ 13/10/2017 - LK / MV / IMH

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Etablissement Public
Local d'Enseignement et
de Formation
Professionnelle Agricole
d'Evreux

BREVET PROFESSIONNEL :

- ✦ Entrée – sortie permanente
- ✦ Formation de 1242 h de Septembre à Juin (1172 h si VAA)
- ✦ 850 heures en centre et 392 heures en entreprise, 35 heures par semaine

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE :

- ✦ Entrée – sortie permanente
- ✦ Formation de 1195 h de Septembre à Juin (1125 h si VAA)
- ✦ 803 heures en centre et 392 heures en entreprise, 35 heures par semaine

CONDITIONS GÉNÉRALES

- ✦ **STATUT DES APPRENANTS :** Stagiaires de la formation professionnelle

- ✦ **CONDITIONS D'ADMISSION :**

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Être demandeur d'emploi ou bénéficiaire d'un Congé Individuel de formation
- Justifier d'au moins une année d'expérience professionnelle
- Satisfaire à l'entretien de motivation et aux tests organisés par le centre (pré requis : être titulaire d'un diplôme de niveau V minimum, pour une entrée en BP / Avoir suivi la scolarité complète du collège, pour une entrée en BPA).

- ✦ **INSCRIPTIONS :**

- Directement auprès du CFPPA

- ✦ **CONDITIONS MATERIELLES :**

- Rémunération possible suivant législation en vigueur.
- Pas de frais de formation

LES MÉTIERS DU PAYSAGE

- ✦ **L'AGENT D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS :** maîtrise et exécute l'entretien courant des espaces verts, Il réalise la tonte des pelouses, la taille des haies et arbustes, le ramassage des feuilles, le débroussaillage,... Il apporte également les soins aux végétaux (arrosage, désherbage...) (*BPA-CAPA-Titre Professionnel*).
- ✦ **L'OUVRIER PAYSAGISTE** est qualifié dans l'aménagement des espaces verts, il prépare les sols, donne les soins aux végétaux et participe aux travaux de création et d'entretien. (*BPA-CAPA- Titre Professionnel*)
- ✦ **LE TECHNICIEN PAYSAGISTE :** réalise les jardins et espaces verts en se conformant aux plans du paysagiste. (*BTS—Bac pro*)
- ✦ **L'ARCHITECTE** qui connaît l'ensemble des végétaux, dessine, réalise et entretient pelouses, massifs d'arbres ou de fleurs autour des habitations, des routes, des parcs ornementaux publics ou privés... (*Ingénieur—BTS*)

CFPPA Horti-Pôle Evreux
6, rue Georges Politzer – BP 3523 – 27035 Evreux Cedex
☎ 02.32.28.87.61
📠 02.32.28.76.84
cfppa.evreux@educagri.fr
www.eapevreux.fr

Contact administratif : Mme Voisin 02.32.28.53.94
Contact pédagogique : Mme Emangeard



Formation
financée
par la Région
Normandie

